Document generated on 08/06/2025 7:12 a.m.

Québec français

Un original ou une copie?

Marianne Kugler

Number 115, Fall 1999

URI: https://id.erudit.org/iderudit/56171ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)
1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Kugler, M. (1999). Un original ou une copie? *Québec français*, (115), 102–104.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Il n'y a pas que pour les peintres que la copie peut parfois être payante. Les étudiants à tous les niveaux peuvent y trouver leur compte en soumettant pour correction un travail qui n'est pas tout à fait de leur cru. Pourquoi parler de plagiat dans une chronique portant sur les nouvelles technologies ? Parce que justement ces nouvelles technologies donnent accès à tant de textes déjà écrits qu'il suffit de copier sur le réseau puis de coller dans son propre travail. Elles facilitent ainsi le plagiat pour l'étudiant tout en rendant sa détection plus difficile pour le professeur.

Un original ou une copie ?

PAR MARIANNE KUGLER

Il vous est sûrement déjà arrivé, en tant que correcteur, d'avoir cette impression désagréable de « déjà lu » ou de vous demander « où diable a-t-il été pêcher cette façon d'aborder le sujet, cette idée, cette tournure de phrase, cette analogie ? ». Vous ne pouvez pas vous empêcher de comparer ce que vous connaissez de la conversation de tous les jours d'un étudiant avec ce vocabulaire beaucoup plus étendu ou ce niveau de langage très différent. Vous mettez la copie de côté sans lui donner de note et, si vous avez le temps, vous commencez des recherches pour savoir s'il s'agit simplement du résultat d'un travail assidu, de l'aide apportée par les parents ou les amis ou encore carrément de plagiat.

Le plagiat peut se définir de plusieurs façon. Alors que, dans le *Petit Robert*, il est simplement question de « vol littéraire », Christian Vandendorpe, directeur du Centre d'écriture de l'Université d'Ottawa [1], dans un projet d'article rédigé pour le *Dictionnaire international des termes littéraires*, est beaucoup plus spécifique : « le plagiat est un terme à connotation morale et esthétique, par lequel on désigne en littérature le fait qu'un texte reprend de façon non avouée et plus ou moins fidèlement, un élément textuel provenant d'un autre auteur. Ce terme n'a pas cours en droit où on parlera plutôt de contrefaçon et d'infraction à la loi du droit d'auteur ».

Bien sûr, il y a quelques nuances entre le plagiat littéraire et ce qui est considéré comme du plagiat dans les règlements scolaires, collégiaux ou universitaires, dont les définitions varient quelque peu d'une institution à l'autre. À titre d'information voici celle de l'Université Laval [2] : « utiliser dans un document ou un travail sujet à une évaluation, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages appréciables tirés de celle-ci, sans les identifier expressément comme citations, dans l'intention de les faire passer pour siens et d'ainsi induire en erreur la personne chargée de l'évaluer ».

Les conséquences du plagiat sont très sérieuses pour l'étudiant [3] : « l'étudiant doit être mis en probation et doit se voir imposer la note à valeur d'échec ou 0 pour le cours à l'occasion du cours pour lequel l'infraction a été commise ».

Les raisons de plagier sont nombreuses et n'ont sans doute pas sensiblement varié d'une décennie à l'autre. Elles vont du manque de temps au manque d'imagination, de la paresse à la malhonnêteté... parfois elles peuvent même relever simplement de l'ignorance ou de la maladresse. Il est relativement facile d'éviter les deux derniers cas en expliquant aux élèves comment citer un auteur et comment bâtir une référence et une bibliographie. À mon avis, ces deux dernières raisons ne sont plus acceptables au niveau universitaire alors qu'un étudiant devrait avoir assez d'originalité intellectuelle pour développer sa propre pensée.

Les médias américains font régulièrement écho aux inquiétudes de professeurs qui constatent que le phénomène du plagiat a monté en flèche depuis l'avènement d'Internet [4]. Et il n'y a pas de raison de croire que ce soit différent au Québec. Cette croissance est en lien direct avec le nombre d'ordinateurs branchés dans les établissements d'enseignement et l'accent mis sur

QUELQUES STATISTIQUES QUÉBÉCOISES RÉCENTES*

Voici quelques données extraites de l'enquête sur l'accès et l'utilisation d'Internet au Québec réalisée par le Centre d'étude francophone sur l'informatisation des organisations (CEFRIO), le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) et le Réseau interuniversitaire scientifique québécois (RISQ) au printemps 1998. La collecte d'information a été réalisée de façon « hybride », c'est-à-dire en partie au téléphone et en partie sur le Web.

Un peu plus d'un million de Québécois et Québécoises, soit 18 % de la population québécoise de 16 ans et plus, utilisent Internet chaque semaine. Le nombre estimé d'internautes réguliers (utilisant au moins une fois par semaine) exclut bien évidemment les individus de moins de 16 ans, que l'on peut supposer nombreux à utiliser fréquemment le réseau à des fins scolaires ou ludiques. Par ailleurs, l'enquête a aussi montré que plus de 60 % de la population de 16 ans et plus n'avaient jamais utilisé Internet au moment de la collecte.

Au printemps 1998, 37 % des internautes réguliers utilisent le réseau depuis moins d'un an ; 32 % sont branchés depuis plus d'un an, mais moins de deux ans et 31 % depuis deux ans ou plus.
L'enquête révèle aussi que l'utilisation régulière du réseau varie encore énormément selon diverses variables socio-démographiques. Sur ce dernier point, la société québécoise ne se distingue pas du reste de la société nord-américaine.

En ce qui a trait à l'utilisation régulière d'Internet, voici ce que montrent les résultats pour la population âgée de 16 ans et plus :

- 22 % des hommes utilisent le réseau régulièrement comparativement à 15% du côté des femmes ;
- 32 % des personnes âgées entre 16 et 24 ans utilisent Internet sur une base régulière comparativement à 19 % chez celles âgées entre 45-54 ans ;
- 30 % des personnes dont la langue maternelle est l'anglais utilisent Internet à chaque semaine, alors que cette proportion n'est que de 16 % chez les personnes ayant le français comme langue maternelle ;
- 36 % de ceux et celles qui détiennent un diplôme universitaire utilisent le réseau sur une base régulière, alors que cette proportion est de seulement 11 % chez ceux et celles qui ont complété des études de niveau secondaire ;
- le type d'occupation est aussi un facteur discriminant : 39 % des personnes dont l'occupation principale est d'étudier utilisent le réseau régulièrement comparativement à 22 % pour ceux et celles occupant un emploi à titre de salarié et à seulement 10 % pour ceux et celles sans emploi ;
- enfin, 43 % des personnes disposant d'un revenu familial de 60 000 $ et plus utilisent le réseau à chaque semaine alors que cette proportion chute en bas de 20% pour ceux et celles qui disposent d'un revenu familial moindre.

Au printemps 1998, près de 320 000 ménages québécois (11 %), comparativement à 156 000 (6 %) en novembre 1996, ont accès à Internet dans le confort de leur foyer. De plus, l'enquête a montré que le lieu d'accès principal des internautes réguliers au Québec est le foyer, résultat suggérant bien sûr qu'un accès à partir du domicile favorise une utilisation plus fréquente du réseau. Or, du côté de l'accès à Internet à partir du domicile, le Québec affiche un retard par rapport aux foyers canadiens et nord-américains. Toutefois, avec 37 % de ménages québécois disposant d'un ordinateur à la maison et 21 % disposant d'un ordinateur équipé d'un modem (ce qui est assez près de ce que l'on observe du côté des ménages nord-américains), un rattrapage pourrait s'opérer assez rapidement, en ce sens que le branchement au réseau Internet est un saut moins important que l'achat d'un ordinateur. De plus, la disponibilité d'un accès à Internet par le biais du téléviseur pourrait possiblement permettre d'arriver plus rapidement à ce que la majorité des foyers nord-américains, dont ceux du Québec, soient branchés au réseau des réseaux.
Du côté des ménages non informatisés, 14 % prévoient faire l'acquisition d'un ordinateur au cours des douze prochains mois et 27 % d'entre eux mentionnent l'accès à Internet parmi les raisons motivant leur décision de s'informatiser.

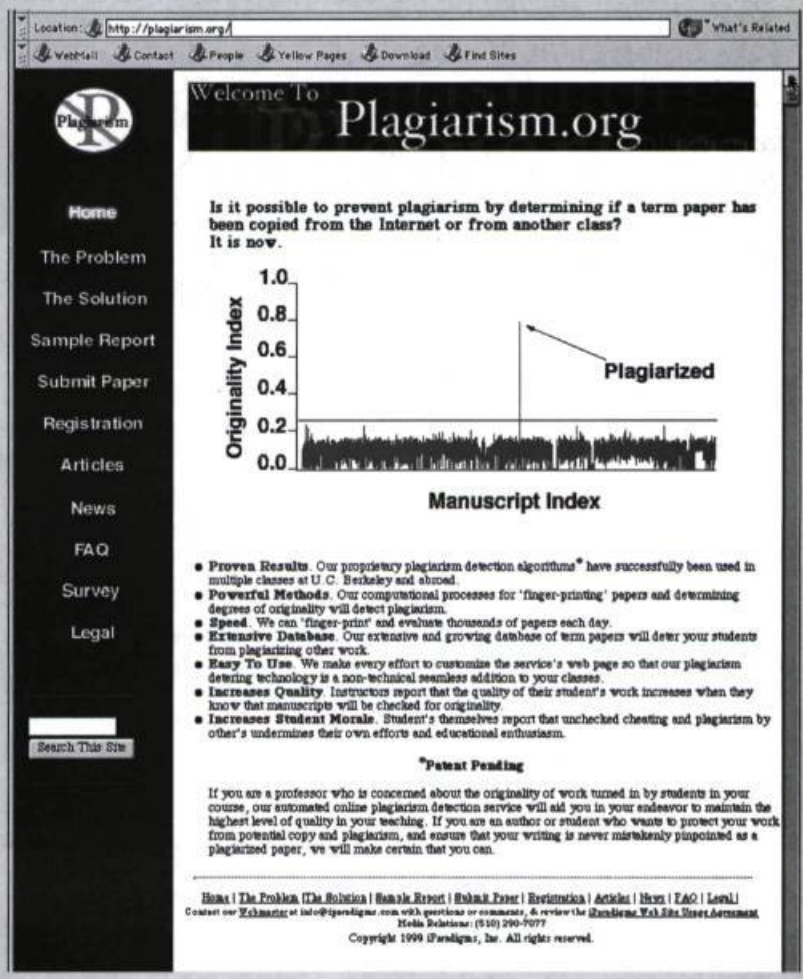

---

* La même information se trouve — plus éparpillée mais plus complète — sur le site www donné en note infrapaginale dans le texte principal.) source : http://www.risq.net/enquete/

l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et des communications. Elle pourrait aussi être une des conséquences fâcheuses de la baisse de qualité des bibliothèques en milieux scolaires, collégiaux et universitaires [5]. L'augmentation du parc d'ordinateurs domestiques est un autre facteur facilitant, de plus en plus d'élèves et d'étudiants ayant accès à Internet à la maison [6]. Pourquoi passer de longues heures à la bibliothèque puis peiner à rédiger un travail long alors qu'il est possible de trouver sur le net, tout fait, en une fraction du temps, ce qui répondra aux exigences des professeurs ? D'autres facteurs, du côté de la gestion de l'enseignement, viennent rendre le phénomène plus difficile à détecter : le plus grand nombre de copies à corriger par moins de professeurs ou encore par des assistants qui changent à chaque trimestre empêchant qu'une « mémoire » ne se bâtisse pour le cours en question.

Analysons le problème en deux temps : d'abord l'offre de textes à plagier, puis dans un deuxième temps la prévention et la détection des textes plagiés.

Voici ce qui se passe du côté de l'offre... et encore ce n'est que la pointe de l'iceberg. Il existe sur le réseau de nombreux sites de « fabriques de travaux » — que les anglophones appellent *term paper mills* [7] — qui offrent des travaux tout faits, en anglais principalement. Par exemple, le site cheathouse.com [8] offre, pour la modique somme de 9,95$ US par année, 9 500 travaux universitaires classés dans 44 catégories. Le site est équipé d'un moteur de recherche. À la suite d'une requête, le site fournit les titres qui pourraient répondre aux caractéristiques cherchées et le résumé du travail, la longueur et le niveau, pour quel système scolaire le travail a été rédigé, le tout accompagné d'une courte note sur l'auteur et la note obtenue. En utilisant le mot « français » comme thème de recherche, le site m'a offert quatre travaux. Je n'ai pas été plus loin, ne voulant pas payer l'abonnement annuel. Mais d'autres sites sont absolument gratuits comme celui de http://www.essaydepot.com/. Sur la page d'accueil de ce site, une mise en garde suggère que les travaux proposés ne peuvent servir que de source d'inspiration et que les remettre au professeur tels quels serait se rendre coupable de plagiat, crime grave.

Une autre catégorie de sites offre carrément au demandeur de faire un travail original à votre place [9].

Du côté de la prévention, certains professeurs demandent à voir évoluer le travail des étudiants ; présentation d'un plan, des références choisies, d'un premier jet et enfin du travail final. D'autres demandent à voir, matériellement, les livres consultés ; ce qui a comme effet pervers de priver d'autres étudiants des mêmes livres. On voit apparaître de plus en plus de sites qui donnent des conseils sur la manière de réaliser un bon travail de recherche. Ces sites sont souvent montés par des professeurs dans le cadre de leurs cours ou par des bibliothèques d'universités [10].

Et que faire quand il s'agit de se faire confirmer un cas de plagiat ? Une fois le doute installé dans votre esprit, vous pouvez utiliser un moteur de recherche pour reconnaître certaines phrases clés d'un travail. Ce processus peut être long et fastidieux, surtout si on n'est pas très habitué aux subtilités du web !

Mais il existe aussi une solution qui fait appel aux mathématiques. Des chercheurs et des diplômés de l'Université de Californie à Berkeley, outrés par cette pratique de plus en plus populaire, ont mis au point des logiciels de reconnaissance de textes qui sont actuellement en instance de brevet [11]. Le principe en est assez simple. Les textes sont transformés en « empreintes digitales » par algorithmes mathématiques et ils sont ensuite comparés à un grand nombre d'empreintes de textes en banque, en particulier ceux que fournissent ces « fabriques de travaux ». Si deux empreintes concordent en tout ou en partie, la personne qui a soumis le ou les textes à tester reçoit un rapport d'analyse ainsi que les références du ou des textes-sources. Les logiciels sont assez raffinés pour pouvoir détecter aussi des travaux plagiés où certains mots ont été remplacés par des synonymes, où certaines phrases, originales celles-là, ont été ajoutées ou encore où l'ordre des paragraphes a été modifié.

Le mode de fonctionnement pour le professeur qui veut tester les travaux de ses étudiants est simple. Les étudiants, prévenus que leurs travaux vont être testés contre tout plagiat, déposent leur travail, par ordinateur, en mode ASCII, sur une page web du site du professeur. Cette page est reliée directement à Plagiarism.org. Et le processus de détection s'enclenche automatiquement. Les résultats sont connus rapidement. L'organisation assure être en mesure de traiter des milliers de travaux par jour.

Ce groupe travaille avec des professeurs de Berkeley depuis deux ans et depuis cette année avec un certain nombre d'écoles secondaires. Une des retombées les plus intéressantes est que d'après eux le taux de plagiat a très fortement diminué depuis que les étudiants savent que leurs travaux vont être soumis à ce système d'assurance originalité.

Bien que pour l'instant la page d'accueil de l'organisation soit seulement en anglais, la méthode utilisée par Plagiarism.org est indépendante de la langue utilisée pour écrire le travail [12]. Des textes écrits en français seront comparés à d'autres textes en français et les textes plagiés seront détectés avec le même niveau de précision.

Faudra-t-il en arriver à généraliser les systèmes de détection du plagiat ? Contrer la technologie par la technologie ? La menace d'une sanction, comme elle existe maintenant dans la plupart des institutions d'enseignement, n'est-elle plus la façon la plus efficace de s'assurer que le travail soit fait honnêtement ? Le phénomène de l'augmentation du plagiat n'est peut-être que le résultat malheureux de la conjonction entre la disponibilité d'une technologie et un certain manque de rigueur. L'avenir nous le dira.

Notes

1. http://www.uottawa.ca/academic/arts/lettres/vanden.html, consulté le 14 mai 1999.
2. Septembre 1998, *Règlements du premier cycle*, Université Laval, annexe 4, titre I, I, 28b, p. 47
3. *Ibid.*
4. Mark Fritz, « Plagiarism via Internet Now a Staple of College Life », *Los Angeles Times*, 4 mars 1999 ; Victoria Benning, « Higher learning, lower behaviour – students cheats by computer », *The Washington Post*, 5 octobre 1998 ; et aussi : John N. Hickman, « "Cybercheats", Market Data Retrieval », *The New Republic*, 23 mars 1998 ; du même, « Market Data Retrieval Surveys Technology-Rich Schools », 10 juin 1998, http://www.schooldata.com/ ; Tom Rocklin, « Downloadable Term Papers : What's a Prof. to Do ? », août 1996, http://www.uiowa.edu/~centeach/newsletter/online-exclusives/term-paper-download.html ; Barbara Z. Heiman, « In Search of Academic Integrity », dans *ACCCA Conference on Learning on the Internet*, 17 avril 1998, tel que cité à http://plagiarism.org/academia.html, consulté le 14 mai 1999.
5. Jocelyne Dion, « Les bibliothèques scolaires québécoises : un avenir au conditionnel », 1998, url: acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/07-dion.html, consulté le 14 mai 1999.
6. http://www.risq.net/enquete/enquete98
7. *Paper mills* pourrait se traduire par fabriques de travaux.
8. http://CheatHouse.com/
9. http://www.paperwriters.com/intro.htm
10. http://www.library.ubc.ca/home/about/instruct/tp-res.html
11. http://plagiarism.org/
12. Correspondance personnelle avec Christian Storm de Plagiarism.org, le 15 mai 1999.